

DDTM MORBIHAN
- 9 JAN. 2018
SENB

✓

Service émetteur : Délégation départementale du Morbihan
Pôle santé environnement

Affaire suivie par : Jacques MORIN
Courriel : jacques.morin@ars.sante.fr
Téléphone : 02.97.62.77.26
Télécopie : 02.97.62.77.61
V/Réf. : Dossier reçu le 14/12/2017

Monsieur le Directeur
Direction Départementale des Territoires
et de la Mer du Morbihan
Service Eau, Nature et Biodiversité
1 rue du Général Troadec
BP 520
56019 VANNES Cedex

Date : - 5 JAN. 2018

Objet : Installations classées

P.J. : votre courriel du 14 décembre 2017

Monsieur le Directeur,

Par courriel visé en référence, vous avez sollicité ma contribution à la préparation de l'avis de l'autorité environnementale sur le dossier présenté par le GAEC DU MARAIS concernant l'autorisation d'exploiter après création un élevage avicole de 92500 animaux équivalents au lieu-dit «Kerguedalen» et un élevage avicole de 99900 animaux équivalents au lieu-dit «Lesqueller» à PLOERDUT.

Considérant que l'étude d'impact et les mesures compensatoires permettent de conclure à l'acceptabilité du risque sanitaire pour les tiers les plus proches dont les habitations sont situées à plus de 100 mètres du bâtiment d'élevage projeté,

j'émet un avis favorable à cette demande.

Pour le Directeur Général de l'Agence
régionale de santé et par délégation,

La Directrice de la délégation
territoriale du Morbihan,

de la délégation départementale
du Morbihan

Clara MITHELLEC KABOUCHE